

# Dressage de chiens de troupeau

## Objectifs de la formation

Comprendre le rôle du chien de troupeau et acquérir une connaissance suffisante de son chien pour pouvoir l'éduquer efficacement  
Connaître les bases du dressage et tester une première mise en situation avec son chien sur des brebis

## Enjeux

Dans les systèmes d'élevage extensif, les chiens de troupeau sont indispensables. Leur dressage est donc une phase primordiale pour l'éleveur

## Pré-requis

Il est préférable de venir avec son chien

## Déroulé

Comprendre le rôle du chien et acquérir une connaissance suffisante de son chien  
Comprendre les différents rôles et utilités d'un chien de troupeau : déplacements, contention, protection, etc. dans différentes situations (dans un parc, en liberté)

Comprendre le comportement du chien de troupeau avec l'homme et avec le troupeau, comprendre le comportement spécifique de son chien

Connaître les besoins du chien de troupeau et ceux de son chien

Connaître les bases du dressage et tester une mise en situation

Savoir quelles sont les bases du dressage :

- Positionnement à l'opposé du maître pour la contention du troupeau
- Les directions : droite et gauche pour la conduite du troupeau
- Le stop et le rappel.

Appliquer les bases du dressage sur un lot de brebis en parc puis en liberté : déplacements des animaux et contention des animaux.

## Dates, lieux et intervenants

**27 sept 2018**

09:00 - 17:00 (7hrs)

Ferme de Romain Barboteau

31230 Anan

Patricia Gisquet, éleveuse et dresseuse de chiens

## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires

**Organisée par** ADEAR Haute Garrone

**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 26/09/2018

## Tarifs

Non adhérent 20€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Pour que la formation soit prise en charge (gratuite), prendre contact avec l'ADEAR ou le PAI (Point Accueil Installation) de votre département pour demander une attestation VIVEA.

## Plus de renseignements

Esther Roccella

adear31@fadear.org

ADEAR 31